



Compte-rendu du DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 15 décembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 9 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le quinze décembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J.F. OBEZ, C. BIOLAY, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. LAPTEVA, C. TOWNSEND, H. DUMAS, Michèle GALLET, M.C. ROCH, M. FOURNIER, Michel GALLET, V. KRYK, S. MERCIER, M. TOOMEY, V. BOULAS, C. FOLGER, B. LERAY, D. GANNE, J.A. DURET.

Absents non excusés : C. FRAUD.

Absents excusés : O. GUICHARD, L. JACQUEMET, L. LA MARCA, I. ZANON, R. JAILLET, J. MERCIER, J. DAZIN.

Procurations : O. GUICHARD à J.F. OBEZ, L. LA MARCA à H. DUMAS, I. ZANON à W. DELAVENNE, R. JAILLET à V. BOULAS, J. MERCIER à B. LERAY.

Secrétaire de séance : J.A. DURET.

Assistait : A. MAZERON, directrice générale des services.

La séance est ouverte à 19h30.

J.A. DURET est nommé secrétaire de séance.

J.F. OBEZ, Maire, présente les procurations pour la séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 17 novembre 2015 n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

1 - Finances - Décision modificative n°3

Jean-François OBEZ, Maire, indique que des modifications sont à apporter au budget primitif 2015 voté le 26 janvier 2015.

Il est proposé d'effectuer les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Articles	Dépenses	Recettes
Article 73111 « Taxes foncières et d'habitation » service 020 « mairie »		48 300.00€
Article 73112 « Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises » service 020 « mairie »		-60.00€
Article 73113 « Taxe sur les surfaces commerciales » service 020 « mairie »		-11 099.00€
Article 73114 « Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau » service 020 « mairie »		28.00€



Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain

Article 7343 « taxe sur les pylônes électriques » service 020 « mairie »		728.00€
Article 74121 « Dotation de solidarité rurale » service 020 « mairie »		5 689.00€
Article 752 « Revenus des immeubles » service 710 « gestion du patrimoine loué »		312.00€
Article 758 « Produits divers de gestion courante » service 020 « mairie »		23 204.00€
Article 7478 « Autres organismes » service 020 « mairie »		- 1 275 378.00€
Article 7488 « Autres contributions et participations » service 020 « mairie »		1 275 378.00€
Article 7788 « Produits exceptionnels divers » service 212 « écoles élémentaires »		15 821.00€
Article 6419 « Remboursements sur rémunérations du personnel » service 421 « accueil de loisirs »		7 653.00€
Article 6479 « Remboursement sur autres charges sociales » service 020 « mairie »		23 204.00€
Article 637 « Autres impôts, taxes » service 212 « écoles élémentaires »	8 862.00€	
Article 6488 « Autres charges » dont :	16 700.00€	
<i>Service 212 « écoles élémentaires »</i>	<i>2 900.00€</i>	
<i>Service 020 « mairie et administration générale »</i>	<i>2 900.00€</i>	
<i>Service 250 « transport scolaire, accueil périscolaire, restaurant scolaire »</i>	<i>4 200.00€</i>	
<i>Service 421 « accueil de loisirs »</i>	<i>6 700.00€</i>	
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	88 218.00€	
Total	113 780.00€	113 780.00€

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Articles	Dépenses	Recettes
Hors opération chapitre 21 :	0.00€	
Article 2128 « autres agencements et aménagements de terrains » service 823 « espaces verts et naturels »	12 656.00€	
Article 2151 « réseaux de voirie » service 821 « voirie »	21 800.00€	
Article 21568 « autre matériel et outillage d'incendie et de secours » dont :	1 359.00€	
<i>Service 113 « pompiers »</i>	<i>643.00€</i>	
<i>Service 810 « services techniques »</i>	<i>114.00€</i>	
<i>Service 020 « mairie »</i>	<i>602.00€</i>	
Article 2158 « autres installations, matériel et outillages techniques » dont :	6 475.00€	



Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain

Service 400 « salles polyvalentes »	2 000.00€	
Service 821 « voirie »	4 475.00€	
Article 2111 « terrains nus » service 825 « foncier »	- 28 500.00€	
Article 2183 « matériel de bureau et matériel informatique » service 212 « écoles élémentaires »	- 7 790.00€	
Article 2184 « Mobilier » dont :	- 6 000.00€	
Service 821 « voirie »	- 4 000.00€	
Service 211 « écoles maternelles »	- 1 000.00€	
Service 212 « écoles élémentaires »	- 1 000.00€	
Hors opération chapitre 23 :	0.00€	
Article 2315 « Installations, matériel et outillages techniques » dont :	18 090.00€	
Service 816 « réseaux secs et concédés »	16 674.00€	
Service 821 « voirie »	1 416.00€	
Article 2318 « Autres immobilisations corporelles » service 821 « voirie »	- 18 090.00€	
Opération 024 « Travaux groupe scolaire »	+ 3 340.00€	
Article 2135 « installations générales, agencements, aménagements des constructions » service 212 « écoles élémentaires »	- 1 700.00€	
Article 2315 « installations, matériel et outillages techniques » service 212 « écoles élémentaires »	1 700.00€	
Article 2128 « autres agencements et aménagements de terrains » service 212 « écoles élémentaires »	3 340.00€	
Opération 026 « Bassins de rétention »	- 14 051.00€	
Article 2128 « autres agencements et aménagements de terrains » service 811 « eaux pluviales »	8 000.00€	
Article 2312 « agencements et aménagements de terrains » service 811 « eaux pluviales »	- 15 240.00€	
Article 2031 « frais d'études » service 811 « eaux pluviales »	- 6 811.00€	
Opération 027 « Travaux mairie »	0.00€	
Article 2135 « installations générales, agencements, aménagements des constructions » service 020 « mairie et administration générale »	1 032.00€	
Article 2031 « frais d'études » service 020 « mairie et administration générale »	- 1 545.00€	
Article « autres immobilisations corporelles » 2188 service 020 « mairie et administration générale »	513.00€	
Opération 037 « Création réseau eaux pluviales »	0.00€	
Article 21538 « autres réseaux » dont :	12 120.00€	
Service 811 « eaux pluviales »	2 136.00€	
Service 821 « voirie »	1 416.00€	



Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain

Service 823 « espaces verts et naturels »	8 568.00€	
Article 2151 « réseaux de voirie » dont :	- 12 120.00€	
Service 811 « eaux pluviales »	- 10 000.00€	
Service 821 « voirie »	- 2 120.00€	
Opération 046 « Avenue de Vessy »	0.00€	
Article 2151 « réseaux de voirie » service 821 « voirie »	300.00€	
Article 2315 « installations, matériel et outillages techniques » service 821 « voirie »	- 300.00€	
Opération 049 « Aires de jeux » article 2128 « autres agencements et aménagements de terrains » service 211 « écoles maternelles »	1 240.00€	
Opération 051 « Aménagement Villard Tacon »	0.00€	
Article 2031 « frais d'études » service 821 « voirie »	- 13 760.00€	
Article 2315 « installations, matériel et outillages techniques » service 821 « voirie »	2 700.00€	
Article 2315 « installations, matériel et outillages techniques » service 816 « réseaux secs et concédés »	980.00€	
Article 2313 « constructions » service 821 « voirie »	10 080.00€	
Opération 053 « Aménagement des Arcades et de la Maladière » article 2031 « frais d'études » service 821 « voirie »	9 471.00€	
Total	0.00€	0.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte la décision modificative n° 3.

2 - Finances – Approbation de la demande d'ouverture d'un compte TVA

Par délibération en date du 15 septembre 2014, le Conseil municipal a approuvé la vente du terrain section cadastrale AC6 et 7 au lieudit « Maladière » pour la construction d'une brasserie. Or cette vente a été conclue sur la base d'un montant TTC, la Commune devant rembourser la TVA. La Commune n'étant normalement pas assujettie à la TVA, il est proposé au Conseil de demander l'ouverture d'un compte TVA sous régime simplifié avec un début d'activité au 01/01/2015. Le compte sera clôturé dès que les opérations de TVA relatives à la vente de ce terrain seront closes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Accepte l'ouverture d'un compte TVA au nom de la Commune,
- Autorise le Maire à réaliser toutes les opérations nécessaires, à l'ouverture, à la gestion et à la fermeture de ce compte TVA,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.



3 – Marchés publics – Autorisation de signature d'un contrat avec l'entreprise OMEGA pour la protection des bâtiments publics.

Dans un souci de rationalisation des marchés publics, il est proposé au Conseil municipal de revoir les contrats de surveillance des bâtiments publics.

Il existe à ce jour trois contrats avec Omega : un pour les ateliers municipaux, un pour la Mairie et le dernier pour l'école de Villard, chacun d'une durée de 3 ans renouvelable tacitement avec préavis de 3 mois.

Du fait de dates distinctes de signature pour ces trois contrats, il est devenu compliqué d'en assurer un suivi efficace.

Il a donc été demandé à l'entreprise OMEGA de résilier à l'amiable les contrats en cours afin de rassembler ceux-ci dans un contrat unique conclu pour une durée d'un an renouvelable tacitement (2 fois) avec préavis de 1 mois.

Le montant du nouveau contrat proposé s'élève à 195.59 € HT par mois soit 2 347.08 € HT annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Autorise le Maire à signer le contrat unique de sécurité avec Omega pour un montant de 2 347.08 € HT annuel.

- Dit que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets 2015 et suivants.

4 – Marchés publics – Nouvelle école : autorisation de signature des avenants n°2 pour le lot 20 et n°3 pour le lot 21 pour la construction de la salle plurivalente

W. DELAVENNE, adjoint aux travaux, explique au Conseil que dans le cadre de la construction de la salle plurivalente (marché du groupe scolaire n°2), il est proposé au Conseil municipal la signature de deux avenants aux travaux :

- a. Un avenant n°2 pour le lot 20 chauffage – ventilation – sanitaires, entreprise SETO :

Cet avenant qui engendre une plus-value de 3 900.00€ HT concerne la préparation et les attentes en vue de pouvoir installer une climatisation ultérieurement.

Le montant du marché initial est de 680 000.00€ HT, 684 000.00€ HT après le précédent avenant. Le nouveau montant du marché pour le lot 20 s'établit à 687 900.00€ après la prise en compte de l'avenant n°2.

- b. Un avenant n°3 pour le lot 21 électricité – courants faibles, entreprise SPIE

Cet avenant qui engendre une plus-value de 2 990.00€ HT concerne la préparation et les attentes en vue de pouvoir installer une climatisation ultérieurement et le tirage de deux câbles enceintes sono supplémentaires.

Le montant du marché initial est de 423 704.09€ HT, 431 788.17€ HT après les précédents avenants. Le nouveau montant du marché pour le lot 21 s'établit à 434 778.17€ HT après la prise en compte de l'avenant n°3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :



- Autorise le mandataire SEMCODA à signer, pour le compte de la Commune, les avenants n°2 pour le lot 20 et n°3 pour le lot 21 aux marchés de travaux de la nouvelle école (tranche construction de la salle plurivalente) ainsi que tout document y afférent.

- Dit que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets 2015 et suivants.

5 – Travaux – Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée pour la mairie

W. DELAVENNE, adjoint aux travaux, explique au Conseil que la loi d'accessibilité de 2005 indique que tous les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles au 1^{er} janvier 2015. La commune est gestionnaire de 6 ERP et à ce jour, deux sont accessibles au regard de la loi : l'École de Villard et le local associatif du bois d'ORNEX.

Tout établissement recevant du public (ERP) qui n'est pas aux normes au 31 décembre 2014 doit faire l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). Lors de la séance du 19 octobre 2015, le conseil municipal a validé l'agenda d'accessibilité programmée de l'école des Bois, de la salle Renée Lavergne et de l'église/cure.

La mise en accessibilité du bâtiment de la Mairie nécessitant de nombreux aménagements intérieurs voir extérieurs, le bureau d'architecte ADELA a été missionné pour réaliser cet Adap. Les travaux concernent notamment la création d'un ascenseur, la mise aux normes des sanitaires, la réorganisation de l'espace d'accueil du public et la création d'une rampe pour l'accessibilité à la salle préfabriquée. Les travaux seront réalisés en 2018 et leur coût est estimé à 400 000.00€ HT.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'agenda d'accessibilité programmée pour la mairie.

J.A. DURET déclare qu'il votera contre cette délibération car elle engage la municipalité sur des investissements futurs alors qu'à ce jour, aucun plan d'investissement pluriannuel n'a été présenté au Conseil municipal. De plus, le débat d'orientations budgétaires n'a pas encore eu lieu.

J.F. OBEZ répond que le débat d'orientations budgétaires aura lieu en janvier 2016 et que la Commune est soumise à deux obligations concernant cette délibération : délibéré avant le 31 décembre 2015 et mettre en accessibilité le bâtiment de la mairie d'ici 2018. La présentation du plan pluriannuel d'investissement ou le DOB ne changent rien à cette obligation légale.

B. LERAY demande la confirmation de la future démolition de la salle préfabriquée.

W. DELAVENNE confirme cette future démolition mais rappelle que tant que le bâtiment existe, sa mise en accessibilité doit être prévue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, une voix contre (J.A. DURET) et deux abstentions (B. LERAY, J. MERCIER) des membres votants :

-Approuve l'agenda d'accessibilité programmée pour la mairie tel que décrit dans le projet stratégique de mise en accessibilité des ERP de la Commune annexé à la présente délibération.

-Mandate le Maire pour prendre toute décision relative à la mise en œuvre de cet agenda d'accessibilité programmée.



- Dit que les crédits seront prévus aux budgets 2018 et suivants.

6 – Personnel – Création d'un emploi de vacataire pour les opérations de fauchage : modification de la délibération du 29 juin 2015.

Cathy BIOLAY, adjointe au personnel, rappelle que par délibération en date du 29 juin 2015, le Conseil municipal a approuvé la création d'un emploi de vacataire pour des opérations de fauchage pour un total de 70 heures au titre de l'année 2015. Les opérations de fauchage étant plus importantes que prévues, il est proposé d'augmenter les heures de 70 à 95 au titre de l'année 2015.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de modifier la délibération du 29 juin 2015 en augmentant de 70 à 95 le nombre d'heures du vacataire chargé d'opérations de fauchage et dit que les crédits sont inscrits au budget.

Question du public

Il n'y a pas de question du public.

Questions diverses

Tenue des bureaux de vote :

J.A. DURET lit au Conseil un article de l'association des Maires de France et plusieurs articles du code général des collectivités territoriales rappelant l'obligation pour les conseillers municipaux de tenir les bureaux de vote. Il déclare qu'à un moment du scrutin des élections régionales, il a manqué un assesseur.

J.F. OBEZ a parlé de ce problème avec la responsable administrative en charge des élections : cette absence ayant eu lieu ponctuellement en journée, cela n'a pas posé problème. Il prend néanmoins bonne note de la remarque de J.A. DURET.

Compensation financière genevoise :

J.F. OBEZ explique que la Commune touchera 23 000€ de moins en 2016 par rapport en 2015 malgré une légère augmentation du nombre de travailleurs frontaliers. Cela s'explique par la nouvelle répartition de la CFG entre les communes et le conseil départemental : 55% pour les communes contre 60% les années précédentes. Néanmoins, la part dévolue aux communes frontalières sera plus élevée globalement car les communes non frontalières ne seront plus incluses dans le dispositif de la CFG.

Communauté de communes du pays de Gex :

Deux points importants seront présentés au prochain conseil communautaire :

- L'étude concernant le passage en régie des services de l'eau et de l'assainissement
- La révision simplifiée du PLU d'Ornex.



Cimetière :

Michel GALLET demande s'il reste encore assez de places dans le cimetière. J.F. OBEZ lui répond qu'il y a encore suffisamment de places, d'autant plus que la Commune va reprendre d'anciennes concessions.

Boîtes à livres :

C. BIOLAY explique que trois boîtes à livres ont été déposées sur la Commune : au Père Adam, vers la mairie et aux Arcades. Cela permet aux habitants d'effectuer des échanges de livres.

Fin du Conseil à 20h30

Prochaine réunion du Conseil : **MARDI 19 janvier à 19h30**

A Ornex le 21 décembre 2015
Le Maire, Jean-François OBEZ